

Document annexe

[Document annexe]

1. Membres de la mission d'étude

1-1 Etude de Concept de base

Chef de mission	M. YAMADA Osamu	Spécialiste en coopération internationale, JICA
Coordinateur du projet	M. MIYAKE Shigeki	1ère division, Département de la Coopération Financière Non-remboursable, JICA
Chef du projet /projet de construction	M. FUKUWATARI Isao	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan d'éducation /environnement social	Mme. SATO Minako	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan d'installations et d'équipements	M. OGAWA Tadashi	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan d'exécution /Estimation des coûts	M. YOSHIDA Kaoru	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Interprète	M. SERIZAWA Kiharu	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

1-2 Explication du rapport provisoire de l'étude de concept de base

Chef de mission	M. YAMADA Osamu	Spécialiste en coopération internationale, JICA
Coordinateur du projet	M. KOBAYASHI Kentaro	Bureau de suivie, 1er Division de l'Asie, Département Régional, JICA
Chef du projet /projet de construction	M. FUKUWATARI Isao	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan d'éducation /environnement social	Mme. SATO Minako	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Interprète	M. SERIZAWA Kiharu	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

2. Calendrier de l'étude

2-1 Etude de concept de base

Date	Programme					
	Membres fonctionnaires	Membres de Consultant				
	Chef de mission : Mr YAMADA Coordinateur du projet Mr. MIYAKE	Chef du projet/ Projet de construction/ équipements Isao FUKUWATARI	Plan d'éducation/ environnement social C.R. Wawadogo	Plan d'installations et d'équipements T. OGAWA	Plan d'exécution/ estimation des coûts K. YOSHIDA	Interprète K. SERIZAWA
1	11/11 (sam.)	Tokyo→Paris AF275; 12h50			Tokyo→Paris AF275; 12h50	
2	12/11 (dim.)	Paris→Bangui AF884; 07h15 Réunion interne			Paris→Bangui AF884; 07h15 Réunion interne	
3	13/11 (lun.)	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon et du Ministère de l'Education Nationale		Récolte des documents Classement des données collectées	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon et du Ministère de l'Education Nationale	
4	14/11 (mar.)	Explication du rapport de commencement, discussion avec la Direction des constructions		"	Explication du rapport de commencement, discussion avec la Direction des constructions	
5	15/11 (mer.)	Discussion avec la Direction des constructions du Ministère de l'Education Nationale		"	Discussion avec la Direction des constructions du Ministère de l'Education Nationale	
6	16/11 (jeu.)	Visites des sites Bangui	Plan de levé topographique, Plan des installations	"	Plan de levé topographique, Plan des installations	Visites des sites Bangui
7	17/11 (ven.)	Visite à l'Ambassade de France, UE, UNESCO, visite de courtoisie auprès du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale		"	Visite à l'Ambassade de France, UE, UNESCO, visite de courtoisie auprès du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale	
8	18/11 (sam.)	Visites des sites Ombella-Mpoko		"	Visites des sites Ombella-Mpoko, Ecole Begoua, Ecole Begoua	
9	19/11 (dim.)	Discussion interne sur la dimension, le contenu etc, établissement du projet du Procès-verbal		"	Discussion interne sur la dimension, le contenu etc, établissement du projet du Procès-verbal	
10	20/11 (lun.)	Signature du Procès-verbal, rapport à l'Ambassade du Japon		"	Signature du Procès-verbal, rapport à l'Ambassade du Japon	
11	21/11 (mar.)	Bangui→ Douala :RK	Discussion avec la Direction des constructions et des équipements scolaires et socio-éducatif, Préparation de l'étude sur sites			
12	22/11 (mer.)	Douala→Tokyo AF276	Réunion sur le plan de levé topographique,	"	Visite auprès des architectes locaux (A3)	
13	23/11 (jeu.)	Tokyo AF	Direction de l'étude sur sites Damara, Gobongo	Etude sur sites (Damara, Gobongo)		
14	24/11 (ven.)		Dû à la manifestation et suivant l'ordre de l'Ambassade du Japon, sans activités extérieures. Discussion interne, récolte des documents			
15	25/11 (sam.)		Analyse des documents	Plan des installations		Traduction des documents
16	26/11 (dim.)		Analyse des documents Détermination de l'orientation de l'étude, Direction de l'étude	Plan des installations Visite aux installations similaires dans la ville, écoles hors de projet		
17	27/11 (lun.)		Réunion sur le levé topographique Réunion avec les habitants (Koudoukou, Baya Dombia)	Etude sur sites (Koudoukou, Baya Dombia)		
18	28/11 (mar.)		Etude de l'éducation Réunion avec les habitants (Centre Filles, Assana)	Etude sur sites (Centre Filles, Assana) Plan des installations, Visite auprès des architectes locaux (A3)		
19	29/11 (mer.)		Etude de l'éducation Réunion avec les habitants (Petevo, Kina)	Etude sur sites (Petevo, Kina)		
20	30/11 (jeu.)		Etude de l'éducation Réunion avec les habitants (St Jean, Boye Rabe Mixte)	Etude sur sites (St. JEAN, Boye Rabe Mixte) Récolte des données pour l'estimation du coût, Visite à l'usine de feuille d'aluminium (COLALU), Visite à l'entreprise locale (SOREIAC)		
21	01/12 (ve)		Discussion sur l'étendue/contenu du Projet	Classement des données collectées	Discussion sur l'étendue/contenu du Projet	

		Programme				
Date	Membres fonctionnaires	Membres de Consultant				
		Chef du projet/ Projet de construction/équipements	Plan d'éducation/ environnement social	Plan d'installations et d'équipements	Plan d'exécution/ estimation des coûts	Interprète
		Isao FUKUWATARI	Minako SATO	T. OGAWA	K. YOSHIDA	K. SERIZAWA
22	02/12 (sa)	Mise en ordre des documents, Réunion Interne, Visite à l'usine de feuille d'aluminium	Classement des données collectées	Classement des données collectées, réunion interne Visite à l'usine de feuille d'aluminium (COLALU),		
23	03/12 (di)	Plan des installations Réunion interne	"	Plan des installations Réunion interne	Etablissement des estimations Réunion interne	
24	04/12 (lu)	Etude sur la situation d'éducation Réunion avec les habitants (Garabadja, Bégoua) (St. Jean, Boye Rabe Mixte)		Etude sur sites (Garabadja, Bégoua) Visite à la société de commerce locale (DAMECA)		
25	05/12 (ma)	Etude sur la situation d'éducation Réunion avec les habitants (Petevo, Boy Rabe)		Visite auprès des architectes locaux (A3) Etude sur site (Petevo)		
26	06/12 (me)	Etude sur sites Réunion avec les habitants (Centre Filles)		Etude des plans d'équipements	Etude des conditions d'approvisionnement local (COLALU)	
27	07/12 (je)	Réunion avec les habitants (Petevo) Plan des installations		Etude des plans d'installations / équipements Visite aux entreprises locales (PREVOST, ALIZE) Récolte des données pour l'estimation du coût		
28	08/12 (je)	Réunion avec les habitants	Classement des données collectées	Etude de la situation de l'organisation d'exécution (DAMECA, SECURITE SERVICE) Visite aux entreprises de construction locales (SOCA CONSTRUCTA)		
29	09/12 (sa)	Réunion avec la Direction des constructions, Plan des installations	Classement des données collectées	Visite auprès des architectes locaux (A3) Réunion interne		
30	10/12 (di)	Réunion interne	"	Réunion interne		
31	11/12 (lu)	Réunion interne (dû à la manifestation)	"	Discussion avec les donateurs et la Direction des constructions, Etude sur l'arrière plan, la viabilité et l'organisation d'exécution etc.	(BETRABA) Visite auprès des architectes locaux (A3)	
32	12/12 (ma)	Visite à la Coopération française, Vérification du levé topographique des sites	"	Etude sur conception et estimation des coûts Visite aux entreprises de construction locales (GER, BETRABA, SCMBA)		
33	13/12 (me)	Réunion avec la Direction des constructions, UNESCO	"	Visite aux entreprises locales (KNN, SREIAC) Etude sur conception et estimation		
34	14/12 (je)	Etude sur la situation d'éducation (Garabadja) Visite à l'ORSTOM	"	Etude sur conception et estimation des coûts (SOCA) Visite à l'atelier de bois, Visite au consultant (CPC)		
35	15/12 (ve)	Visite à l'UE, l'Ambassade de France, l'ORSTOM		Visite aux Ministère des travaux publics / Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics / Fonds Routier		
36	16/12 (sa)	Discussion sur l'étendue et contenu du Projet Réunion interne				
37	17/12 (di)	"				
38	18/12 (lu)	Visite à la Direction des Statistiques et des Cartes Scolaires, Etude sur la situation d'éducation (Garabadja) Visite à l'ORSTOM et à la Coopération française Réunion avec la Direction des constructions		Réception des devis estimatifs (SOCA) Réunion avec la Direction de l'habitat et de la construction du Ministère de l'Urbanisme et des études publiques		

		Programme				
Date	Membres fonctionnaires	Membres de Consultant				
		Chef du projet/ Projet de construction/équipements	Plan d'éducation/ environnement social	Plan d'installations et d'équipements	Plan d'exécution/ estimation des coûts	Interprète
		Isao FUKUWATARI	Minako SATO	T. OGAWA	K. YOSHIDA	K. SERIZAWA
39	19/12 (mar.)		Dû à la cloture des routes suite à la réunion du parti d'opposition, la réunion au Ministère de l'éducation nationale a été annulée.		Visite aux Ministère de l'Urbanisme et des études publiques, Direction Générale des Impôts et des Domaines, Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics	Réception des devis estimatifs (SCMBA)
40	20/12 (mer.)		Visite à la Direction de Dette, Etude de l'estimation des coûts pour les matériaux de construction Etude sur site (Réunion avec l'église Kina pour la frontière)		Etude sur la conception, estimation des coûts	Réception des devis estimatifs (GER)
41	21/12 (jeu.)		Réunion sur l'EDUCA 2000 Visite au Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale Etude sur sites (Petevo, Damara)		Etude sur la conception, estimation des coûts	Réception des devis estimatifs, Traduction
42	22/12 (ven.)		Rapport à l'Ambassade du Japon Visite à l'ORSTOM		Rapport à l'Ambassade du Japon Ministère de l'Urbanisme et des études publiques, Direction Générale des Impôts et des Domaines	Rapport à l'Ambassade du Japon, Réception des devis estimatifs (SOREIAC)
43	23/12 (sam.)		Visite à l'ORSTOM Réunion sur l'EDICA 2000		Visite aux sociétés de commerce locales (STRUCTOR, CFAO)	Récolte des données collectées, Réunion interne
44	24/12 (dim.)		Visite à l'ORSTOM Etude sur site (Kina) Bangui→Paris AF889; 22h05-06h30		Récolte des données sur énergie éolienne Etude sur site (KINA) Bangui→Paris AF889; 22h05-06h30	
45	25/12 (lan.)		Paris→Tokyo		Paris→Tokyo AF276; 13h20-08h59	
46	26/12 (mar.)		Arrivée à Tokyo		Arrivée à Tokyo, AF276; 08h59	

2-2 Explication du rapport provisoire de l'étude de concept de base

	Date	Lieu	Activités	
			Chef de mission : Mr YAMADA:Mr. YAMADA, Coordinateur du projet : Mr.KOBAYASHI, Plan d'éducation/ environnement social: Mme SATO	Chef du Projet/ Projet de construction/équipements: FUKUWATARI
1	16 mars (ven.)		Départ Tokyo AF275 (21:55)	
2	17 mars (sam.)		Arrivée : Paris (04:30), Départ : Paris AF884 (23:15)	
3	18 mars (dim.)		Arrivée : Bangui(7:15) Réunion interne	
4	19 mars (lun.)	Ministère de la Réforme Economique du Plan et de la Coopération Internationale Ministère de l'Education Nationale	Visite de courtoisie	
5	20 mars (mar.)	Ambassade du Japon DCES	Visite de courtoisie, Réunion	
6	21 mars (mer.)	DCES	Explication du rapport provisoire, Discussion, Etude complémentaire	
7	22 mars (jeu.)	Ministère de l'Education Nationale	Discussion sur le Procès-Verbal, Etude complémentaire	
8	23 mars (ven.)	Ministère de l'Education Nationale Ambassade du Japon	Signature du Procès-verbal	
9	24 mars (sam.)	Sites	Etude sur sites (Galabadja, Baya-Dombia, Koudoukou)	
10	25 mars (dim.)		Réunion interne, Classement des documents	
11	26 mars (lun.)	Hôtel ORSTOM (Bureau météorologique) DCES	Arrivée: Paris (8:35)	Réunion (M. ZOWE : Architecte) Demande des données Réunion (M. ZIANTHE :Directeur)
12	27 mars (mar.)	ORSTOM DCES Hôtel	Départ: Paris AF276(13:15)	Réception des données Réunion(M. ZIANTHE, M. YAMALE) Classement des documents
13	28 mars (mer.)	Ministère de l'Education Nationale Direction non-formelle LNBTP Ecole PETEVO	Arrivée : Tokyo (7:45)	Réunion (M. BATTREAU, EDUCA2000) Réunion (M. DONGOMBE, Directeur, et autres) Réunion(M. GOLET-MOKONGANDA, Directeur) Etude de la situation actuelle
14	29 mars (jeu.)	ORSTOM		Etude des données Classement des documents
15	30 mars (ven.)	Ambassade du Japon Ministère de l'Education Nationale DCES Hôtel du Centre LNBTP ORSTOM		Visite de courtoisie auprès de l'Ambassadeur Réunion (M. YAMALE) Réunion (M. ZIANTHE, M. YAMALE) Réunion (M.ZOWE) Réunion (M. GOLET, Directeur) Réunion (Mme YONGOUYOKOULAI)
16	31 mars (sam.)			Classement des documents
17	1 avril (dim.)			Classement des documents Départ: Bangui (21:00) AF889
18	2 avril (lun.)			Arrivée : Paris (8:35) Départ : Paris JL406 (17:55)
19	3 avril (mar.)			Arrivée : Tokyo (13:45)

3. Liste des personnes rencontrées

3-1 Etude du concept de base

● Ambassade du Japon en RCA

KAWAI 智司	Ambassadeur
KIKUCHI Takahisa	Conseiller
OSHIMA Hironori	Sécretaire de troisième classe
KANDA Yoshinori	Sécretaire de troisième classe
OSHIMA Miho	Administration

● Ministère de l'Education Nationale

ANGUIMATE Elois	Ministre de l'Education Nationale
NINGHA Abdon	Chef de Cabinet du Ministre
SOPIO Romain	Secrétaire Général
BENAM Edgard	Chargé de mission
YAMALET Edouard	Directeur Général des Finances
ZIANTHE Timothée	Directeur des Constructions et Equipements Scolaires
YAGOA Issa Célesrin	Administrateur Civil Assistant
GONI-NAMKOISSE Samuel	Directeur, Direction des Statistiques et des Cartes Scolaires
MALLEBANDA Lucien Gabriel	Chargé de Carte Scolaire, Direction des Statistiques et des Cartes Scolaires

● Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale)

Jacob MBAITADJIM	Ministre
NOMBISSOU Laurent	Secrétaire Permanent, Comité Technique Permanent du Suivi des Programmes d'Ajustement Structurel
MBAGUIA Paul-Théodore	Ingénieur Statisticien Démographe, Chargé de Mission au Cabinet du Ministre
GOUGA III Jeanot-Christophe	Division de la Synthèse et de la Gestion de l'Economie

● Ministère de Finances et Budget

KAMOON Mahamet	Directeur de la Dette
----------------	-----------------------

● ORSTOM

FEIZOURE	Directrice, Direction de la Météorologie
MALIBANGAR Désiré	Responsable, Observatoire de Géophysique

- **Ambassade de France**
George DUPUIS
Conseiller Chef du Service de Coopération et d'Action culturelle
- BERTRANEU Alain
Attaché Culturel
- NEVEU
Chef du Projet, EDUCA2000, EDUCA2000
- GARRONE Patrick
Chargé d'EDUCA2000, EDUCA2000

- **Coopération Française**
GIOVALUCCHI François
Directeur

- **EU**
Mme Fatima KEKO
Aide Budgétaire Union Européenne

- **UNICEF**
Sophie NDANGUERE
Administrateur du programme Education Unicef
Bangui

- **UNESCO**
SECK Vincent
Spécialiste Adjoint du Programme

- **Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics**
GOLET, Mokonganda Léon
Ingénieur Geotechnicien, Directeur

- **Fonds Routier**
Judes DOBAYA FENEKAMI
Ingénieur en Chef des T.P., Directeur Général

- **Ministère des travaux publics de l'habitat et de l'aménagement du territoire**
Jean Prosper WODOBODE
Directeur, Direction des Etudes programmations et contrôle, Ingénieur

- Laurent Clair MALEFOU
Ingénieur en chef des T.P.

- **Ministère du urbanisme et des édifices publics**
BINGA BASSOUKPALO
Architecte, Directeur de l'habitat et de la construction, Président du comité de pilotage du projet de logements sociaux
- Timothee SOULE
Urbaniste en chef, Directeur de l'aménagement du territoire

- **Eglise Baptiste de Kina**
REYEDOMA TOUANGAI Thomas
Chapelain,

● Personnes des écoles concernées

KOUDOUKOU	NDOUROU	Raymond: directeur Koudoukou-filles 1
	OUILIBONA	Georges : directeur Koudoukou-filles 2
KINA	MBOUZELIKO Pierre	Directeur, Kina Filles
	PAMBO Michel,	Directeur, Kina Garçons
BAYA-DOMBIA	OUANEKPONE Marie-Louise	Directrice, B&F
ASSANA	TCHECKOE Medard	Directeur, ASSANA Filles
	BAMBAKAR Salomon,	Directeur, ASSNA Garçons
St JEAN	YAMA Louis,	Directeur, Garçons A
	BALLET Sylvain,	Directeur, Garçons B
GALABADJA	DABOUSSOU Dieudonne	Directeur, G, F
	NDIKIZANG Louise,	Directrice, EGG
CENTRE-FILLES	GOTAMBA Luc,	Directeur du Groupe B
BEGOUA	AMADI David,	Directeur, Begoua A
	MALITOUROU Aubert	Directeur, Brgoua B
BOY-RABE MIXTE	TOLOSSAINT Michel	Directeur, Boy-Rabe Mixte A
	KAM-NADJI Antoine	Directeur, Boy-Rabe Mixte B
PETEVO	LANKANDI Daniel	
	KOSSINGOU Gabriel	

3-2 Explication du rapport provisoire de l'étude de concept de base

● Ambassade du Japon en RCA

KAWAI 智司	Ambassadeur
KIKUCHI Takahisa	Conseiller
OSHIMA Hironori	Sécretaire de troisième classe
KANDA Yoshinori	Sécretaire de troisième classe
OSHIMA Miho	Administration

● Ministère de l'Education Nationale

ANGUIMATE Elois	Ministre de l'Education Nationale
NINGHA Abdon	Chef de Cabinet du Ministre
SOPIO Romain	Secrétaire Général
YAMALET Edouard	Directeur Général des Finances
ZIANTHE Timothée	Directeur des Constructions et Equipements Scolaires
Jean Daniel NEVEU	Conseiller Technique, Chef de Projet EDUCA2000
Patrick GARRONE	EDUCA2000
Noël ENDJIMONDJI	Protocole
M. DONGOMBE Albert	Directeur de l'Education Non- formelle
Mme NDOBE Louise	Chef de Service de l'Alphabétisation et Education Permanente

● Ministère de la Réforme Economique du Plan et de la Coopération Internationale

Jacob MBAITADJIM	Ministre
Cyriaque SAMBA-Ponza	Chargé de Mission, Chef de la Division des Relations Internationales

● Banque Mondiale

Déo NDIKUMANA	Economiste Résident
---------------	---------------------

● APE

Africain KAZANGBA	Président APE, journaliste
-------------------	----------------------------

● Agence de presse

Tousjiant GODETENDJI	Journaliste
----------------------	-------------

● Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics

GOLET, Mokonganda Léon	Ingénieur Geotechnicien, Directeur
------------------------	------------------------------------

● EDUCA2000

M. BATTREAU	Composant 1 (E. F. 1), EDUCA200
-------------	---------------------------------

4. Procès-verbal des discussions

4-1 Procès-verbal des discussions relatives à l'étude du concept de base

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
PROJET DE RECONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Suite à la requête formulée par le Gouvernement de la République Centrafricaine, le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du concept de base pour le projet de construction d'écoles primaires (désigné ci-après par le "Projet"), et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération internationale (désigné ci-après par la "JICA") la réalisation de l'étude.

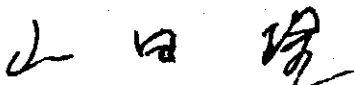
La JICA a envoyé une mission d'étude (désignée ci-après par la "mission") sur place dirigée par Mr. Osamu YAMADA, expert en coopération internationale, entre le 12 novembre et le 24 décembre 2000.

La mission a tenu une série de discussions avec les responsables concernés du Gouvernement de la République Centrafricaine (désigné ci-après par la "partie centrafricaine") et exécuté des études sur le terrain nécessaires au concept de base.

Suite aux résultats des discussions et études sur le terrain, les deux parties ont convenu ce qui est mentionné en Appendice.

La mission d'étude exécute l'étude en suivant cet accord pour l'établissement du rapport de concept de base.

Fait à Bangui, le 20 novembre 2000



Mr. Osamu YAMADA
Chef de mission
Mission de l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



S.E. Monsieur Elois ANGUIMATE
Ministre de l'Education Nationale

Appendice

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour but de procéder à la coopération financière nécessaire pour la construction des écoles primaires et l'aménagement des équipements éducatifs dans la ville de Bangui et dans la préfecture de Ombella-Mpoko exécutée par le Gouvernement centrafricain.

2. Zone du Projet

- (1) La zone du présent Projet est la ville de Bangui et la préfecture de Ombella-Mpoko.(Annexe-1)

3. Organisme d'exécution

- (1) Organisme responsable : Ministère de l'Education Nationale
 - (2) Organisme d'exécution : Direction des constructions et des équipements scolaires
- L'organigramme de l'organisme responsable et de l'organisme d'exécution sont montrés dans l'Annexe 2

4. Directions principales de la coopération

- (1) Choix des sites
A la suite aux discussions, les deux parties ont confirmé les principaux critères relatifs aux choix des sites du Projet comme mentionné dans l'Annexe 3.
- (2) Directions principales de la conception des installations et matériels
A la suite aux discussions, les deux parties ont confirmé les principes de la conception des installations et matériels du Projet comme mentionné dans l'Annexe 4.

5. Contenu de la requête de la partie centrafricaine

- (1) Zones et école faisant l'objet
Les zones et les sites initialement déterminés et demandés par le Gouvernement centrafricain pour cette étude sont mentionnés dans l'Annexe 5-1. La mission d'étude a proposé de limiter des sites faisant l'objet du présent projet uniquement les sites qui sont actuellement en saturation malgré les cours à double-flux effectués, qui nécessitent l'agrandissement urgent des installations, et d'exclure les écoles de la préfecture de Ombella-Mpoko à l'exception de l'école Begoua. Les sites qui ont été retenus par les deux parties après discussions et qui font l'objet de l'étude sont mentionnés dans l'Annexe 5-2. La mission d'étude a

compris la nécessité d'exécution du Projet dans les zones et les sites concernés, mais les sites où le Projet sera exécuté, seront décidés après l'analyse au Japon.

(2) Contenu des installations et des matériels

Le contenu des installations et des matériels ainsi que leur quantité, demandés définitivement par le Gouvernement centrafricain après les discussions avec la mission d'étude sont mentionnés dans l'Annexe 6. La mission d'étude a compris la nécessité des installations et matériels demandés, mais les composants du Projet définitifs seront décidés après l'analyse au Japon en tenant compte des critères pour la conception des installations et matériels de l'Annexe 4.

6. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) La partie centrafricaine a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon mentionné dans l'Annexe 7.
- (2) La partie centrafricaine a compris les dispositions à prendre par le pays bénéficiaire mentionnées dans l'annexe 8 pour bonne exécution du Projet, et s'est engagé à les exécuter au cas où le financement serait accordé au Projet.

7. Calendrier de l'étude

- (1) La mission d'étude poursuivra l'étude sur place jusqu'au 24 décembre 2000.
- (2) La JICA préparera le projet du rapport du concept de base en français et enverra une mission pour expliquer le contenu de ce rapport vers février 2001.
- (3) Si la partie centrafricaine est d'accord sur la globalité du projet du rapport, la JICA établira le rapport final et l'enverra vers avril 2001.

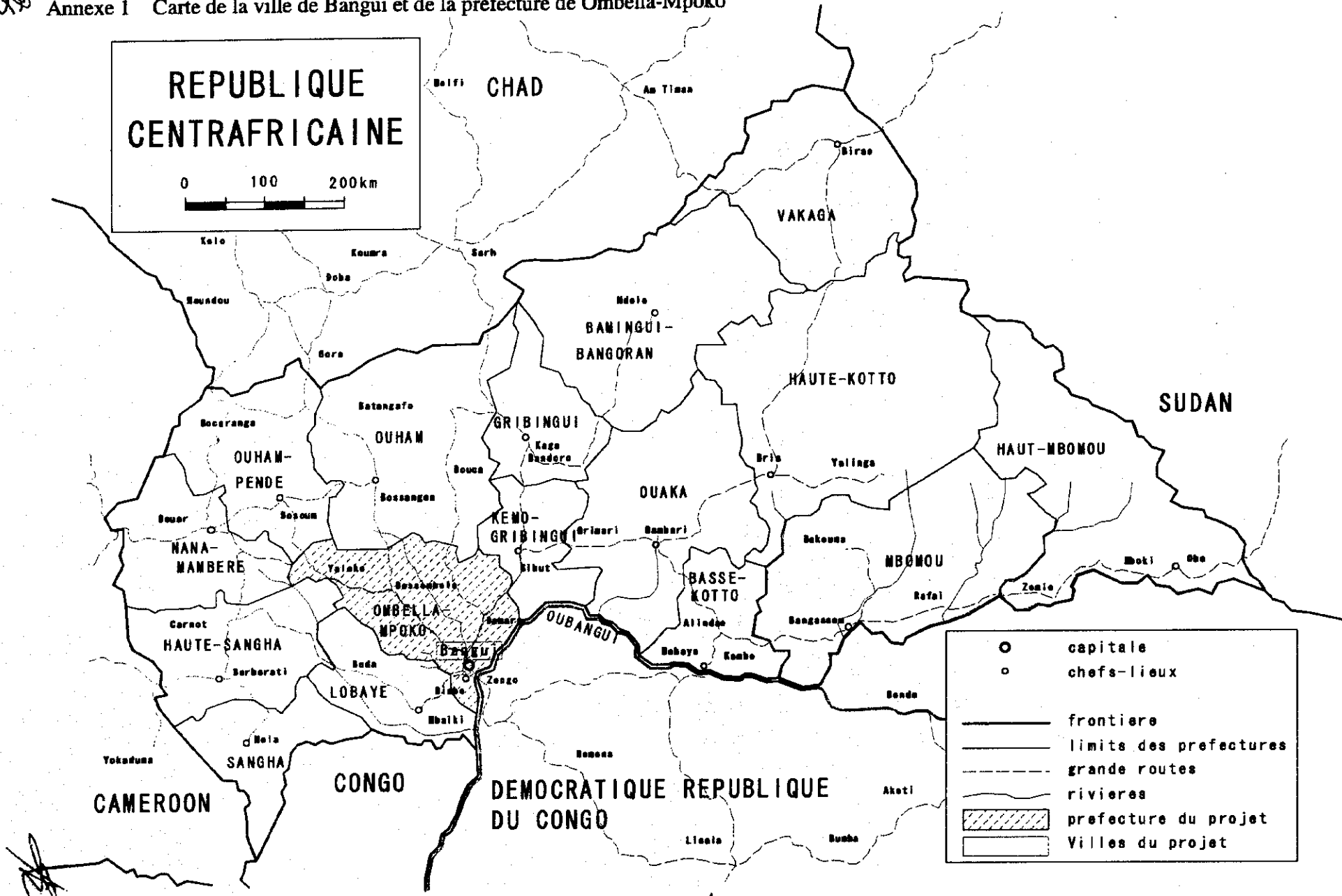
8. Autres points de discussions

- (1) La mission d'étude a expliqué à la partie centrafricaine que le but du présent projet est de soulager la situation des salles de classe en saturation, et c'est pour cela que l'extension des salles de classe est projetée. Et, elle a aussi expliqué que les salles de classe seront limitées au nombre qui ne créera pas trop de charge au gouvernement centrafricain du point de vue de la gestion et de la maintenance tout en tenant compte du budget du gouvernement centrafricain pour les salaires des enseignants et le plan d'effectif des enseignants.
- (2) La mission d'étude a expliqué que l'objectif du présent Projet est de normaliser les salles de classe surpeuplées en reconstruisant les salles non-utilisables, en construisant les nouvelles salles de classe, et en construisant l'extension. Par conséquent, la réhabilitation des salles actuellement utilisées n'est pas incluse des

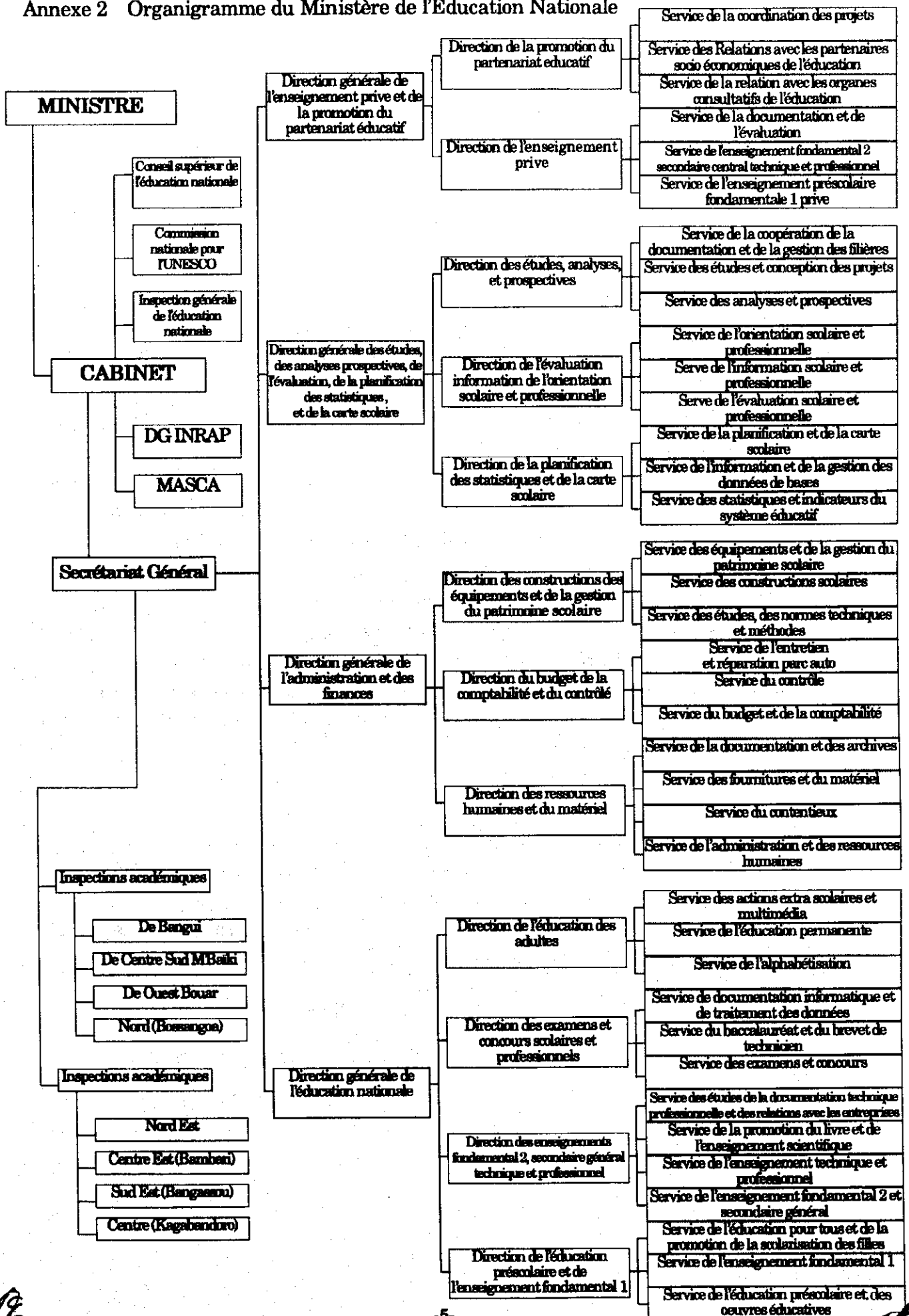
composants du présent Projet et la partie centrafricaine a donné son accord sur ce point.

- (3) La partie centrafricaine a fortement souhaité la construction de la clôture des écoles dans la ville de Bangui pour la raison de sécurité.
- (4) Les deux parties se sont mises d'accord que l'enlèvement des salles de classe existantes sera à la charge de la partie centrafricaine.
- (5) Concernant le problème d'occupation illégitime du terrain d'école, la mission d'étude a exigé l'évacuation avant la mission d'explication du projet du rapport prévue au mois de février 2001 et la partie centrafricaine a donné son accord sur ce point.
- (6) La partie centrafricaine a demandé la construction d'installation de point d'eau sur les sites où les conduites d'eau principales sont à proximité et les installations de conduite d'eau sont facilement réalisables, sous condition de l'exécution des travaux de canalisation d'amenée d'eau depuis les conduites principales jusqu'à point d'eau par la partie centrafricaine et de la prise en charge des frais (factures) d'eau par la partie centrafricaine.
- (7) Quant à la construction des latrines, le nombre nécessaire sera calculé en suivant les critères centrafricains et le nombre des salles de classes à être augmenté après l'exécution du Projet.

Annexe 1 Carte de la ville de Bangui et de la préfecture de Ombella-Mpoko



Annexe 2 Organigramme du Ministère de l'Éducation Nationale



Critères de choix des sites

12. Sites où sont impossibles la satisfaction nécessaire et absolue des installations et matériels indispensables pour la vulgarisation complète de l'enseignement primaire, besoins humains fondamentaux, en comptant sur l'auto-assistance du Gouvernement de la République Centrafricaine, des collectivités locales et des habitants.
13. Sites où le nombre des enfants en âge de scolarisation et le taux de scolarisation sont connus et les besoins actuels et futurs des installation sont bien saisis.
14. Sites où les installations existantes sont considérablement décrépies et détériorées et qui nécessitent la réhabilitation urgente pour prévenir le danger de l'effondrement.
15. Sites où la réhabilitation partielle ne permet pas de s'assurer les environnements de l'éducation adéquate.
16. Sites où la densité des classes est excessivement élevée malgré l'application du système de double-flux et de classes multigrades et qui nécessitent l'élargissement immédiat des installations pour contenir les élèves.
17. Sites où il est assuré l'affectation des enseignants, du personnel et des mesures budgétaires nécessaires après la réalisation et où la gestion et l'entretien des installations et matériels peuvent être assurés de manière appropriée par le Gouvernement Centrafricain, la collectivité locale et les habitants.
18. Sites où ne sont pas prévus des programmes de construction des installations par le Gouvernement centrafricain, la collectivité locale, les habitants ou par d'autres bailleurs de fonds.
19. Sites où les habitants comprennent le présent Projet et peuvent collaborer de façon active à travers l'association des parents d'élèves.
20. Sites où un extrait cadastral indique que la propriété appartient à l'Etat.
21. Site dont la topographie, la superficie et la forme de l'emplacement sont appropriées à la construction des installations.
22. Sites où des véhicules de travaux peuvent accéder pour transporter des matériels et matériaux de construction des installations.
12. Sites qui ne posent pas de problème de sécurité.

Annexe 4

Critères pour la conception des installations et matériels

5. La conception des installations et matériels sera effectuée en tenant compte des normes techniques de conception des installations éducatives et celles des matériels éducatifs en vigueur en Centrafrique de manière à pouvoir atteindre l'objectif du Projet et produire le maximum d'effets de contribution attendus.
6. Les installations et matériels seront conçus de façon à s'adapter aux conditions naturelles.
7. Les spécifications des installations et matériels seront celles qui satisfassent le niveau minimum nécessaire pour l'enseignement primaire.
8. Les installations et matériels auront le minimum de résistance nécessaire aux désastres naturels prévisibles.
9. Les installations et matériels seront ceux dont l'entretien après la réalisation est le plus facile (la technique d'entretien et l'approvisionnement en pièce de rechange compris).

etc.

SP

Annexe 5-1

Zones et écoles initialement déterminés et demandés par la partie centrafricaine pour l'étude

Ville de Bangui	
1	Damala
2	Gobongo
3	Galabadja
4	Koudoukou
5	Baya-Dombia
6	Kina
7	Petevo
8	St Jean
9	Assana
10	Centre filles
11	Boy-Robe-Mixte

Préfecture de Ombella Mpoko	
1	Sekia Dalle
2	Sakai II
3	Zado
4	Benima
5	Mbourouba
6	Batayanga
7	Tchangba
8	Malenguinza
9	Kouzindro
10	Begoua
11	Bambou



Annexe 5-2

Zones et écoles faisant l'objet de l'étude

(Zones et écoles que les deux parties se sont mises d'accord après les discussions)

Ville de Bangui	
1	Damala
2	Gobongo
3	Galabadja
4	Koudoukou
5	Baya-Dombia
6	Kina
7	Petevo
8	St Jean
9	Assana
10	Centre filles
11	Boy-Robe-Mixte

Préfecture de Ombella Mpoko	
1	Begoua



Annexe 6

Contenu des installations et matériels faisant l'objet de l'étude

[Reconstruction des installations et extension seront l'objet de l'étude]

- 11 écoles de la ville de Bangui (construction de 104 salles de classe), 1 école de la préfecture de Ombella Mpoko (construction de 6 salles de classe), la réhabilitation est exclue de l'objet de l'étude
- Construction des salles de directeur d'école
- Construction des salles de professeurs, et des magasins pour équipements
- Construction des latrines (homme/femme)
- Clôture extérieure

[Equipements/installations éducatifs, mobiliers]

- Tableaux noirs, armoires
- Mobiliers pour élèves : tables-bancs
- Mobiliers pour professeurs : tables, chaises
- Mobiliers pour directeurs d'écoles : tables, chaises
- valise pédagogique pour l'enseignement de base, mobilier pour la gestion et l'entretien



1. Procédure de la coopération financière non-remboursable

Le programme de la coopération financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/ étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en oeuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires Etrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de la coopération financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet de coopération financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la deuxième étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA lors de la deuxième étape, si le Projet convient au cadre de la coopération financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme de coopération financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du

Projet

- b) évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre de coopération financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est qu'une coopération financière non-remboursable?

Le Programme de coopération financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordé conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de la

coopération.

- 3) La "durée de la coopération" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures de coopération, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de la coopération financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) Approvisionnement des produits et des services

La coopération doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement.

du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable,

(5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,

(6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable,

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir de la République Centrafricaine.

(9) Arrangement bancaire (A/B)

* Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.


* Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

AE

EF

Annexe 8

Les mesures à prendre par le Gouvernement centrafricain en cas de réalisation de la coopération financière non-remboursable du Japon sont les suivantes ;

- (1) Mettre à disposition à la mission de l'étude de toutes données, informations et documentations requises pour l'exécution de l'étude
- (2) Prendre rapidement des mesures nécessaires pour l'exonération de droit de douane ou toute sorte des taxes et impôts imposés en République Centrafricaine et pour le dédouanement sans retard des produits nécessaires à l'exécution du présent projet.
- (3) Accorder aux nationaux japonais s'occupant à l'exécution du présent Projet, les facilités nécessaires pour leurs entrées et sorties et séjours en Centrafrique dans des conditions de maximum de la sécurité.
- (4) Prendre des mesures nécessaires pour exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieurs et d'autres charges financières qui pourraient imposés par le Gouvernement centrafricain, à l'égard des matériels et services nécessaires à l'exécution du présent projet.
- (5) Payer les commissions telles que commissions de conseil de l'autorisation de paiement (A/P), commission de paiement pour les services bancaires basés sur l'arrangement bancaire (A/B) dans le cadre du présent Projet.
- (6) Supporter tous les frais nécessaires pour l'exécution du Projet à part les frais qui sont couverts par la coopération financière non-remboursable.
- (7) Faire la gestion, la maintenance, l'entretien adéquats des matériels approvisionnés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable. 

4-2 Procès verbal relatif à l'étude du concept de base (consultation du rapport provisoire)

**PROCES-VERBAL
RELATIF A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
(CONSULTATION DU RAPPORT PROVISOIRE)
SUR
LE PROJET DE RECONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la "JICA") a envoyé une mission d'étude de concept de base relative au "Projet de reconstruction d'écoles primaires (désigné ci-après par le "Projet")" en République Centrafricaine (désignée ci-après par la "Centrafrique") au mois de novembre 2000 et à travers les résultats de série de discussions, d'études sur le site et d'études techniques au Japon, la JICA a préparé le rapport provisoire du concept de base.

Afin de consulter la partie centrafricaine et de lui expliquer les composants du rapport provisoire, la JICA a envoyé une mission d'explication du rapport provisoire (désignée ci-après par la "mission") menée par Mr. Osamu YAMADA, conseiller principal, Institute for International Cooperation, JICA du 18 mars au 1^{er} avril 2001.

A l'issue de ces discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans le document ci-joint.

Fait à Bangui, le 23 mars 2001



Mr. Osamu YAMADA
Chef de mission
Mission de l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



S.E. Monsieur Elois ANGUIMATE
Ministre de l'Education Nationale

Appendice

1. Contenu du rapport provisoire du concept de base.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a donné son accord et a approuvé sur l'ensemble du contenu du rapport provisoire du concept de base expliqué par la mission.

2. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

A la suite de l'explication de la mission, la partie centrafricaine a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon décrit en Annexe 7 joint au procès-verbal signé le 20 novembre 2000 par les deux parties et les mesures à prendre par le Gouvernement de la République Centrafricaine.

3. Calendrier de l'étude.

La JICA achèvera et enverra le rapport définitif du concept de base aux alentours du mois de juin 2001 au Gouvernement de la République Centrafricaine.

4. Autres points relatifs.

4-1. Ecoles faisant l'objet du présent Projet

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé que les écoles et le nombre des salles de classe faisant l'objet du présent Projet sont ceux mentionnés à l'Annexe 1 du présent Procès-verbal.

4-2. Contenu des installations, matériels pédagogiques et des mobiliers

A l'issue de discussions, les deux parties ont confirmé que le contenu des installations, matériels pédagogiques et des mobiliers sont ceux mentionnés à l'Annexe 2.

Quant aux clôtures extérieures et des installations électriques et d'adduction d'eau, une étude complémentaire est effectuée cette fois, et la décision sera prise après analyse au Japon.

4-3. Eléments services

La partie centrafricaine a demandé à la partie japonaise la mise en place des éléments services dont le contenu est mentionné dans l'Annexe 3 ci-joint.

4-4. Mesures à prendre par le Gouvernement centrafricain

4-4-1. La partie centrafricaine a promis d'inscrire dans le prochain budget des crédits destinés à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des installations du présent Projet après l'achèvement.

4-4-2. Concernant le problème d'occupation illégale de terrain de l'école BAYA DOMBIA, la partie centrafricaine a promis d'achever l'évacuation des occupants illégaux avant la fin du mois d'août 2001. La partie japonaise a expliqué qu'au cas où ce problème ne sera pas réglé dans le délai prévu, cette école risque d'être exclue du cadre du présent Projet, et la partie centrafricaine en a pris bonne note.

4-4-3. La partie centrafricaine procédera aux travaux suivants avant les délais déterminés ci-après;

a) Préparation de terrains (dégagement des obstacles, des arbres, des arbustes et des herbes) des écoles ci-dessous ;

DAMALA et GOBONGO

Date limite : Fin du mois d'août 2001

b) Démolition et dégagement des bâtiments existants des écoles ci-dessous ;

KOUDOUKOU, KINA et BAYA DOMBIA

Date limite : Fin du mois d'août 2001

4-4-4. La partie centrafricaine procédera aux travaux de branchement d'électricité et d'eau des écoles qui en ont besoin par sa propre charge.

4-4-5. La partie japonaise procédera à une étude complémentaire dont le contenu est mentionné dans l'Annexe 4, et la partie centrafricaine fournira à la partie japonaise les informations et les documents mentionnés dans l'Annexe 4 avant les dates fixées.



ANNEXE 1

Noms des écoles et nombres des salles de classe à construire faisant l'objet du présent projet.

No.	Nom des écoles	Nombre de salles de classe à reconstruire	Nombre de salles de classe supplémentaires	Nombre total de salles de classe à construire
1	DAMALA	0	12	12
2	GOBONGO	0	12	12
3	GALABADJA	3	5	8
4	KOUDOUKOU	15	5	20
5	BAYA DOMBIA	9	5	14
6	KINA	2	2	4
7	PETEVO	0	9	9
8	St. JEAN	6	0	6
9	CENTRE-FILLES	6	0	6
10	BOY-RABE MIXTE	0	6	6
11	BEGOUA	0	12	12
	Total	41	68	109

g

AC

ANNEXE 2

Détail des installations (bâtiments)

No.	Nom d'école	Nombre de salles de classe prévu	Rez-de-chaussée avec 3 salles	1 étage avec 4 salles	1 étage avec 6 salles	1 étage avec 8 salles	Latrines
1	DAMALA	12				2	2
2	GOBONGO	12	4				2
3	GALABADJA	8					12
4	KOUDOUKOU	20				2	14
5	BAYA DOMBIA	14				1	12
6	KINA	4		1			1
7	PETEVO	9	1			1	2
8	St. JEAN	6	2				1
9	CENTRE-FILLES	6				1	1
10	BOY-RABE MIXTE	6				1	1
11	BEGOUA	12				2	2
	TOTAL	109	7	1	10	3	20

Détail des mobiliers et des matériels

Désignation	Quantité(ensemble)
Armoires des salles de professeurs	35
Armoires des magasins	35
Armoires des salles de classe	109
Mobiliers pour élèves (Table-banc)	2180
Mobilier pour professeurs (Table et chaise)	218
Mobilier pour directeur (Table et chaise)	4
Valise pédagogique pour l'enseignement de base	11
Matériel pour la gestion et l'entretien	11

Tableau noir Les tableaux noirs fixes en bois seront installés sur les deux cotés de chaque salle de classe.

Armoire 1 ensemble/salle de classe, 1 ensemble/1 magasin, 1 ensemble/ salle des professeurs

Mobiliers pour élèves :tables-bancs type monobloc à 3 élèves pour 60 élèves(20 ensembles/salle de classe)

Mobiliers pour professeurs: 1 ensemble/2 professeurs et 1 ensemble/salle de classe

Mobiliers pour directeurs d'écoles : tables et chais, 2 ensembles pour les nouvelles écoles de DAMALA et GOBONGO.

Valise pédagogique pour l'enseignement de base : 1 ensemble des matériels ci-dessous.

Balance Roberval
Série de poids hexagonaux en fonte
Série de mesures de capacité
Thermomètre à alcool
Boussole
Globe terrestre
Décimètre cube démontable
Décamètre ruban
Carte de l' Afrique recto verso politique et physique
Loupe
Compas à tableau
Règle à tableau
Rapporteur à tableau
Série de planches murales de sciences naturelles
Cantines métalliques avec cadenas

Matériel pour la gestion et l'entretien: 1 ensemble des matériels ci-dessous à chaque école

Machettes
Pioches
Couteau
Râteaux
Bêche
Pelles
Brouette
Marteaux
Tournevis
Scies
Tenailles
Cisailles
Ciseaux
Faucilles

g *TE*

ANNEXE 3

Matrice de conception du Projet concernant les éléments services

Résumé du projet	Indice	Moyen d'acquisition des données d'indice	Conditions extérieures
Objectif supérieure (objectif du projet)			
Amélioration d'environnement scolaire des élèves de la ville de Bangui et de la préfecture d'Ombella-Mpoko et de taux de scolarisation d'enseignement scolaire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de taux de scolarisation des zones concernées. 2. Elargissement de la surface de salle de classe de chaque élève. 3. Transfert des cours de 3-4 flux à double flux 4. Diminution des salles de classe dont l'environnement intérieur médiocre. 	Statistique d'éducation établie par le Ministère de l'Education Nationale, autres statistiques concernées, rapports (Banque Mondiale, UNDP etc.) Cahier d'enseignement/des installations des écoles concernées Enquêtes des habitants et des instituteurs.	<ul style="list-style-type: none"> -- L'Etat stabilisé politiquement et économiquement -- Assurer assez de budget de l'enseignement primaire - Baisse de la nécessité de travail des enfants - Pas d'augmentation excessive de nombre d'enfants de la zone -- Pas de grands désastre, émeutes, crise économique.
Objectif éléments services			
Concernant les installations et équipements aménagés dans le cadre du "Projet de reconstruction d'écoles primaires", les méthodes et l'organisation de la gestion, de l'entretien et de la maintenance seront établis et consolidés, l'objectif du Projet atteint et l'auto-développabilité sera améliorée.	Situation de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des installations Conscience des APE, amélioration du système de gestion	Rapport d'évaluation de la situation des installations, des équipements et des matériels Rapport de résultats des activités de la gestion, de l'entretien et de la maintenance Etude sur la conscience des personnes scolaires concernées Rapport des casses et des vols des installations, des équipements et des matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel ayant reçu la formation des éléments services est affecté une manière continue. - Mise en services des 2 nouvelles écoles est effectuée par la partie centrafricaine sans heurt.
Résultats			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Orientation vers l'amélioration du système de la gestion, de l'entretien et de la maintenance du Ministère de l'Education Nationale sera donnée. 2. Soutien relatif à l'amélioration de l'organisation, du système et de la gestion des APE et le rassemblement de financement aura lieu. 3. Technique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des installations scolaires du Ministère de l'Education Nationale et des APE seront améliorées. 4. Manuel relatif à la gestion, à l'entretien et à la maintenance ou à la gestion et l'organisation des installations scolaires sera aménagé. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Règlements de la gestion, de l'entretien et de la maintenance du Ministère de l'Education Nationale sont-ils améliorés ou non. 2. Règlements de la gestion des APE ou les mesures budgétaires sont-ils améliorés ou non. 3. Technique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des installations scolaires du Ministère de l'Education Nationale et des APE sont-elles améliorées ou non. 4. Manuel relatif à la gestion, à l'entretien et à la maintenance est-il aménagé ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> -- Règlements de la gestion, de l'entretien et de la maintenance du Ministère de l'Education Nationale -- Règlements de la gestion des APE, Cahier de gestion des budgets etc. - Cahier d'enregistrement de la gestion, de l'entretien et de la maintenance -- Manuel relatif à la gestion, à l'entretien et à la maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget du Ministère de l'Education Nationale est assuré et réforme d'amélioration du système sera exécutée.
Activités		Investissement	
<ul style="list-style-type: none"> ● Partie japonaise Exécution des stages et des formations concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des APE des écoles concernées. Exécution des stages concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des services concernés du Ministère de l'Education Nationale. (entraînement des entraîneurs) Exécution des stages et des formations concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des directeurs et des instituteurs des écoles concernées. (entraînement des entraîneurs) ● Partie centrafricaine Exécution des stages et des entraînements concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des APE des écoles concernées. Exécution des stages et des entraînements concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des directeurs et des instituteurs des écoles concernées. 		<ul style="list-style-type: none"> ● Partie japonaise Coûts des éléments services (yens japonais) 1. Consultant 2. Frais du personnel assistant 3. Autres, coûts de gestion d'Atelier etc. ● Partie centrafricaine 1. Frais du personnel, frais de gestion du projet 2. Disposition du personnel homologue 3. Disposition des assistants 	<p>Conditions préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance de la sécurité des zones concernées. Assurance des terrains de construction, et les salles de classe de remplacement Confirmation du système de la gestion, de l'entretien et de la maintenance

ANNEXE 4

Les points d'étude complémentaire lors de la mission d'explication du rapport provisoire du concept de base

I. Généralités

No	Article	Exécution	Date de transmissions
1.	Collecter les enquêtes effectuées lors de l'Etude du concept de base et qui ne sont pas transmises (Note : Enquêtes ci-dessous ont été transmises)	MEN (DCES)	20/03 transmis
	1) KOUDOUKOU Filles I Directeur NDOUROU Raymond 2) KOUDOUKOU Filles II Directeur OUILIBONA George 3) KOUDOUKOU Président de l'APE MAMAJOU Yassine 4) KOUDOUKOU Garçons I Directeur MALIGAPO Athanase 5) KOUDOUKOU Garçons II Directeur WAKALA Fidele 6) KOUDOUKOU Garçons I Instituteur E. NINGA-HONG 7) KOUDOUKOU Garçons II Instituteur GAZALIMA Hans 8) KOUDOUKOU Garçons II Instituteur SENGHA Léon Bertrand 9) KOUDOUKOU Filles I Président de l'APE YENGUI Remmy 10) Notre Dame d'Afrique A Directeur (nouveau) NGUELENGBA David 11) Notre Dame d'Afrique A Instituteur BALINGAPO B. Rinette 12) Notre Dame d'Afrique A Instituteur GAZALIMA Igny-Joel 13) Notre Dame Instituteur YAGBELE Olivier		
2.	Enquêter les directeurs des 5 écoles pourvues des clôtures extérieures sur l'impact positif qui donne la construction de la clôture extérieure à la gestion de l'école ou des installations scolaires, à la mentalité d'éducateur et de la conscience de la responsabilité en tant qu'un responsable de la gestion, de l'entretien et de la maintenance d'école.	MEN (DCES)	30/03
3.	Existence de construction des bâtiments (installations) ou des clôtures extérieures par le propre moyen (financement) de la République Centrafricaine. Si oui, les coûts de constructions. (des 5 dernières années)	MEN (DCES)	27/03
4.	Existence de construction des installations d'eau ou d'électricité par le propre moyen (financement) de la République Centrafricaine. Si oui, les coûts de constructions. (des 5 dernières années)	Néant	Néant
5.	Confirmer la situation de paiement des factures des services des eaux et l'électricité des écoles équipées de ces installations. (Obtenir les photocopies des factures de ces frais de 5 dernières années.) Confirmation du payeur de ces factures et les fondements juridiques. Confirmation d'administrateur (personne qui s'occupe de la gestion et de l'entretien) et les fondements juridiques. Confirmation d'état de paiement et du payeur des coûts de la gestion, de l'entretien et de la maintenance et les fondements juridiques. (des 5 dernières années) Quant à la situation de paiement, vérifier par chaque catégorie des détails (par exemple, les coûts d'inspection, les coûts de réparation etc..)	MEN (DGAF)	23/03
6.	En cas de réalisation des installations d'amenée d'eau et de l'électricité, les budgets supplémentaires prévus pour le paiement des coûts de la gestion, de l'entretien et de la maintenance, et de la consommation. Effectuer une enquête de vérification sur le système, le responsable et la méthode de la gestion avec et sans les clôtures.	MEN (DGAF)	23/03
7.	Obtenir les preuves de 5 dernières années relatives à l'état du budget et de la dépense concernant la gestion, l'entretien et de la maintenance des installations scolaires.	MEN (DGAF)	27/03
8.	Obtenir les documents prouvant les coûts des constructions des écoles récemment réalisées par d'autres bailleurs de fonds. (par exemple, photocopie des documents d'appel d'offre, du contrat etc.)	MEN (DCES)	23/03
9.	Vérifier les détails des mesures budgétaires prises pour l'augmentation de nombre des instituteurs qui accompagne celle des salles de classe. Vérifier l'état actuel de paiement des salaires des instituteurs.	MEN	21/03 vérifié

10.	Obtenir la copie des cahiers de présence des instituteurs des écoles concernées.	MEN (DCES)	30/03
11.	Concernant l'enlèvement des bâtiments existants, la partie centrafricaine se chargera à l'enlèvement des superstructures.	MEN Mentionné dans le PV	23/03 signature de PV
12.	Vérifier l'état d'avancement de la mesure d'expulsion des occupants illégaux de l'école BAYA DOMBIA.	MEN Mentionné dans le PV	23/03 signature de PV
		Copie de convention sera transmise lors de la conclusion du contrat de consultant	
13.	Une proposition d'inclure les écoles faisant l'objet du présent Projet dans le cadre de la coopération de l'"EDUCA 2000".(Proposition faite par Mr. Neveu à Mr. Fukuwatari le 21 déc. 2000) Vérifier le contenu et le planning de la coopération apportée par l'EDUCA 2000.	EDUCA 2000	22/03 Vérifié
14.	Obtenir la copie de la Loi No.97.014 relative au système d'éducation.	MEN	21/03 transmis
15.	Obtenir la copie du plan triennal de l'Etat (2001-2003).	Néant	Néant
16.	Obtenir la copie du budget de l'Etat de l'année 2001.	MEN	21/03 transmis
17.	Obtenir les normes et standards de conception de construction et de calcul de structure (notamment le règlement de la construction en béton armé de l'année 1990), et l'exemple de calcul de structure des autres projets.	Néant (conforme à NF)	Néant
18.	Etude de capacité portante du sol des terrains des écoles prévus ; confier au LNBTP une étude du sol des écoles PETEVO, St. Jean et une autre école qui est supposée d'avoir le sol dont la capacité portante est moyenne (DAMALA ou KOUDOUKOU).	MEN (DCES) fixe le rendez- vous avec LNBTP	30/03
19.	Concernant les écoles pourvues des installations d'eau et d'électricité, examiner la possibilité de leur utilisation et confirmer le résultat de cette étude.	MEN (DCES)	29/03
20.	Vérifier et confirmer les emplacements de branchement d'eau et d'électricité des écoles qui ne sont pas équipées.	Mission JICA	30/03
21.	Confirmer les spécifications des matériels pédagogiques et des équipements et des matériels de la gestion, de l'entretien et de la maintenance.	MEN (DCES)	27/03
22.	Vérifier les 10 premiers cas des vitesses du vent maximum instantanées enregistrés à la ville de Bangui avec la direction et la vitesse du vent et l'accompagnement de pluie et les dates d'enregistrements.	Mission JICA	30/03

2. Education en Centrafrique

No	Article	Exécution	Date de transmissions
1.	Les modalités de fonctionnement du système éducatif (actuelles et futures)	MEN (DGAF)	22/03 transmis
2.	A quand ce nouveau système éducatif sera-t-il opérationnel ?	MEN (DGAF)	22/03 transmis
3.	Le nombre des écoles comprenant les enfants plus âgés (dans tout le pays et à Bangui).	MEN (DGAF)	22/03 transmis
4.	Taux de scolarisation (dans tout le pays et à Bangui)	MEN (DGAF)	22/03 transmis
5.	Taux de Fréquentation à Bangui	MEN (DGAF)	22/03 transmis
6.	Curriculum: c'est-à-dire quelles sont les matières enseignées	MEN (DGAF)	22/03 transmis
7.	La situation actuelle des livres ou d'autres matériels éducatifs (pédagogiques)	MEN (DGAF)	22/03 transmis
8.	Le système de formation des enseignants (modalités et grandes lignes)	MEN (DGAF)	22/03 transmis

9.	Le nombre d'enseignants en Centrafrique (par niveau d'étude et par diplôme)	MEN (DGAF)	21/03 transmis
10.	Le nombre d'enseignants à Bangui (par niveau d'étude et par diplôme)	MEN (DGAF)	21/03 transmis
11.	Plan de recrutement et de redéploiement des enseignants de l'année 2001.	MEN (DGAF)	21/03 transmis
12.	Plan de recrutement et de redéploiement des enseignants pour le présent Projet de la JICA en particulier.	MEN (DGAF)	23/03
13.	Les modalités de salaire des enseignants	MEN (DGAF)	22/03 transmis
14.	Inscription sur la liste des enseignants	MEN (DGAF)	23/03
15.	Les modalités d'inscription des élèves et les priorités actuelles des écoles (lorsque certains élèves ne sont pas inscrits dans les écoles, qu'est-ce qui va leur arriver ?)	MEN (DGAF)	23/03
16.	La situation actuelle de la carte scolaire.	MEN (DGAF)	22/03 transmis
17.	La situation actuelle de la formation littéraire (publique, privée, les modalités, les activités, la gestion, le budget, le lieu, les acteurs etc.)	MEN (DGAF)	23/03

3. Système de la gestion, de l'entretien et de maintenance des installations scolaires par le Ministère de l'Education Nationale

No	Article	Exécution	Date de transmissions
1.	Les modalités d'entretien et de maintenance des biens (installations) scolaires de DCES	Néant	Néant
2.	Le rôle des associations des parents d'élèves et d'autres organisations par rapport à la maintenance des biens (installations) scolaires	MEN	22/03 transmis
3.	Le plan du budget relatif à l'entretien et la maintenance des biens (installations) scolaires	MEN	23/03
4.	Les modalités de fonctionnement des associations des parents d'élèves (son rôle, la composition du bureau, le rôle de chaque membre, la procédure de formation; exemple: l'élection, les activités, le budget et son obtention, la gestion liée au budget, les modalités de réunion et d'adhésion des femmes, les modalités d'écrire et enfin les modalités de l'entretien des matériels et leur gestions etc...)	Chaque APE de 9 écoles concernées a ses règlements	23/03
5.	L'étendu de responsabilité et le manuel d'entretien et de la maintenance en cas de réalisation de la gestion, de l'entretien et de la maintenance par les associations des parents d'élèves	Chaque APE	23/03
6.	L'autorité que le Ministère de l'Education Nationale a sur l'association des parents d'élèves, les modalités des directives et de formations des membres de cette association dans domaine aussi bien de l'entretien des écoles que celui de la gestion de l'association des parents d'élèves.	Néant	Néant
7.	Au cas où d'autres organisations quelconques avaient en charge l'entretien et la maintenance des biens (installations) scolaire ; ce sera ces mêmes types de documents qui leur seront demandés ?	Néant	Néant

4. Autres

- Possibilité d'interview ou de réunion avec les directeurs d'écoles, les enseignants, l'Associations des Parents d'élèves et les élèves, plus précisément ceux des écoles qui ont été déjà clôturées.
- N.B. Veuillez nous fournir toutes ces informations ainsi que toutes ces données par écrit aussi rapidement que possible.

Date : _____ Signature _____

5. Coût approximatif du Projet à la charge de la partie centrafricaine

5-1 Coût approximatif du Projet

Pendant la réalisation du Projet

1. Installation des conduites électriques.....	8.025.000 CFA
2. Installation des canalisations d'eau.....	4.025.000 CFA
3. Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments.....	10.250.000 CFA
4. Travaux de nivellement du terrain des nouvelles écoles.....	34.100.000 CFA
5. <u>Eléments services</u>	<u>340.000 CFA</u>
Total	56.740.000 CFA

(9 millions de yens)

Après la réalisation du Projet : coût annuel

1. Salaires des enseignants et des employés recrutés: 136 personnes pour 68 salles de classe.....	110.000.000 CFA
2. Frais d'entretien des installations scolaires.....	11.770.000 CFA
3. Dépenses d'eau.....	580.000 CFA
4. Dépenses d'électricité.....	650.000 CFA
Total	123.000.000 CFA

(20 millions de yens)

5-2 Conditions d'estimation des coûts

a) Epoque de l'estimation des coûts

Avril 2001

b) Taux de change

1\$ = 114,13 yens

1CFA = 0,16 yens (entre novembre 2000 et avril 2001)

c) Délais d'exécution

Les travaux seront exécutés en 1 seule phase ; les délais nécessaires à la conception détaillée et aux travaux seront ceux indiqués dans le programme d'exécution.

d) Autres

Le présent Projet sera réalisé en suivant le système de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais.

6. Autres

6-1 Lettre du Ministère de l'éducation nationale expliquant le problème de la propriété des terrains et les capacités de paiement des consommations d'eau et d'électricité

12/2001年 1月15日 18時06分 236-51 JICA 無償資金協力部

MINIST. EDUC. NATION

NO. 8014 P. 5

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CABINET

N° 0019 /MEN/CAB/CMC.-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 12 JAN. 2001

Le Ministre de l'Éducation Nationale

A Monsieur FUKUWATARI -FAC

JAPON

Réf. : *Projet Japonais pour la construction d'Écoles : problème de terrains.*

Monsieur,

J'accuse réception de vos trois fax concernant notre projet et qui posent surtout le problème de terrains.

Je puis vous assurer que le seul cas où le problème de terrain est réellement posé est le cas Baya-Dombia. C'est pourquoi je suis étonné que le topographe Jean Félix OUANFIO ayant opéré sur le terrain sans notre participation, ait inclus les écoles St Jean, Bégooua, Gobongo, Pétévo, Boy-Rabe Mixte et Damala.

Je vous réaffirme qu'il n'y a point de problème de terrain pour les six écoles que je viens de citer sinon de moindres problèmes. Nous avons réalisé des clôtures dans certaines écoles de Bangui dans des conditions plus difficiles que celles auxquelles vous faites allusions.

D'ailleurs, Monsieur Jean Félix OUANFIO qui a participé à la réunion que j'ai tenue avec les occupants du terrain de l'école Baya-Dombia, les notables et les autorités locales de l'Arrondissement, les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Edifices Publics en personne, a reconnu que le seul cas où le problème de terrain est posé est l'école Baya-Dombia.

C'est vous dire qu'à l'issue de cette réunion, les occupants illégaux du terrain d'école de Baya-Dombia ont pris l'engagement de le libérer en présence du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Edifices Publics. Celui-ci a pris acte de la décision, enclenchant ainsi le processus de déguerpissement de ce terrain d'école.

J'ai pris l'engagement au nom du Gouvernement de résoudre tous les problèmes de terrains, petits ou importants, avant le commencement du Projet.

2

Je vous fais savoir que la population qui occupe illégalement ces terrains sera expulsée et que vous pouvez considérer les limites des clôtures avec les zones occupées. Je vous garantis la démolition des maisons évacuées avant le commencement du projet.

Cas de l'école Kina

J'ai participé personnellement à la dernière réunion du Conseil de l'Eglise Kina. Le Pasteur (Evêque) de l'église et les Membres qui voulaient céder une partie du terrain au Projet ont été mis en minorité. La majorité des Membres du Conseil de l'Eglise n'a pas autorisé cette cession.

C'est vous dire que la seule solution qui reste est la démolition du bâtiment existant au coin Nord-Est du terrain et je vous garantis cette démolition avant le commencement du projet.

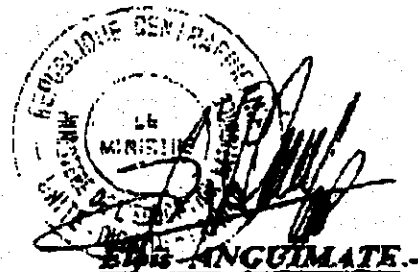
Installations de points d'eau et électricité

Les factures d'eau, d'électricité, de téléphone et l'administration centrale du Ministère de l'Education Nationale, de l'administration de tous les institutions et des Etablissements d'Enseignement du Département sont pris en charge par le budget national.

Veillez trouver ci-joint, la copie de l'extrait du Budget National 2001 concernant ces crédits.

Tout en croyant avoir répondu à votre attente, je reste disposé à vous communiquer tous les renseignements que vous aurez jugé nécessaires à l'aboutissement de notre projet.

Dans l'attente de vous revoir d'ici peu, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAISE
LE MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ANGUIMATE

1111

